

## Nous refusons la régression judiciaire

La tribune de MM. Repiquet et Magendie (*Le Monde* du 19 septembre) nous a, à proprement parler, scandalisés. Que le bâtonnier des avocats de Paris et le premier président de la cour d'appel de Paris apportent leur soutien aux réformes judiciaires de Nicolas Sarkozy et de Rachida Dati, pourquoi pas. Mais qu'ils prennent au moins la précaution élémentaire de préciser que cela n'engage que leurs personnes.

De nombreux confrères se sont en effet élevés, ces dernières semaines, contre des réformes résolument attentatoires aux libertés individuelles et au principe fondateur de l'individualisation des peines. Ils ont eu raison : de l'instauration des peines planchers qui ligotent les magistrats au projet de juger des irresponsables mentaux, de la création des « *hôpitaux prisons* » à la tentation du tout sécuritaire, le devoir des avocats, notre devoir, était de dénoncer un populisme pénal jusqu'alors inégalé.

Le blanc-seing du représentant des avocats du barreau de Paris à la régression politique et judiciaire à l'oeuvre ne saurait emporter l'adhésion, tant le silence qui l'entoure demeure assourdissant : pas un mot sur les déclarations qui stigmatisent toute ou partie de la population pénale et carcérale, pas un mot sur l'état des prisons, pas un mot sur l'intention affichée de juger les irresponsables mentaux. Et pas un mot, bien entendu, sur ce fantastique retour en arrière orchestré par des responsables politiques dont l'ambition personnelle semble être à l'aune de leur dédain pour l'intérêt général et de leur aveuglement devant les dérives civilisationnelles en cours.

Il fut un temps où la profession tout entière s'élevait contre les lois Perben II, prémices de ce qui est aujourd'hui assumé dans la plus grande légèreté et sans le moindre scrupule. Il fut un temps aussi où le bâtonnier de Paris ne pouvait plus se réfugier derrière son titre et sa fonction pour faire état ne serait-ce que d'une simple « compréhension » envers les pouvoirs publics. Le soutien officiel de M. le bâtonnier n'appartient donc qu'à lui. Il doit toutefois savoir qu'il nous scandalise, pour cette raison simple qu'il trahit, dans un silence bien ordonné, ce qu'il est censé représenter : l'ensemble d'une profession qui a prêté et doit porter le même serment que lui.

**Signataires** – Elisa Aboucaya, Alexandre Albin, Patrick Arapian, Céline Astolfe, Laurent Benarrous, Antoine Comte, Elsa Correia, Talia Coquis, Françoise Cotta, Thomas Delanoé, Marie Dosé, Gaëlle Dumont, Charline Elkind, Carole Foissy, Elisabeth Grabli, Emmanuelle Hauser-Phelizon, Florent Hauchecorne, Josée Israel, Michel Konitz, Romain Kail, Laurence Lehman, Patrick Maisonneuve, Caroline Mecary, Nicole Marxon-Milhaud, Anne Picou, Eric Plouvier, Frédérique Pons, Michel Stansal, Karima Tajine, Eric Turcon, Arthur Vercken, Zohor Ziani Cherif sont avocats à la cour.